



## **PREAVIS NO 01/2024**

Du 16 janvier 2024

### **CONCERNANT**

#### **REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION RELIANT LES SOURCES DE PRE DE JOUR AU RESERVOIR DU MONT-CHESAU ET MISE EN PLACE D'UNE DEFENSE INCENDIE A LA MOILLE**

### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

La conduite d'adduction<sup>1</sup> transportant l'eau des sources de Pré de Jour jusqu'au réservoir du Mt-Chesau est en fin de vie, deux grosses ruptures ont nécessité des travaux en 2023 et ont engendré la perte de passablement d'eau, le pompage ayant dû être interrompu. La dégradation de la conduite en éternit qui date de 1952, en est la cause.

Cette conduite de 1'015 m alimente également le chalet de la Moille ainsi que des abreuvoirs sur le pâturage. Le réservoir d'arrivée alimente quant à lui le chalet de Chesau, des abreuvoirs dans le pâturage de Chesau et deux points d'eau sur le pâturage de la Combateysaz ainsi que la défense incendie au travers des bornes hydrante jusqu'à Longchamp.

#### **2. Description du projet**

Le remplacement de la conduite est projeté en deux phases, un premier tronçon de 620m depuis les sources jusqu'au chalet de la Moille serait remplacé par un tuyau en polyéthylène PE 100 PN16 diamètre 75 / 61,4 en torches de 100m ce qui éviterait de nombreuses et coûteuses soudures, le diamètre du tuyau étant largement suffisant pour absorber le débit de la pompe de refoulement de l'eau des sources.

Un second tronçon de 395m reliera la Moille au réservoir du Mont-Chesau avec une conduite en PE100 PN 10 diamètre 160 / 141 avec la pose d'une borne hydrante au chalet de la Moille, cette conduite entrerait dans le réservoir par le bas de l'ouvrage, contrairement à la situation actuelle qui est un déversement depuis le haut.

Ceci permettrait de conserver la conduite en charge pour la défense incendie et l'alimentation du chalet de la Moille.

Les conduites seraient posées dans un lit de sable à une profondeur de 120cm.

### 3. Coût des travaux

Le devis des travaux s'établit de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	193'000.00
Travaux d'appareillage	CHF	58'000.00
Travaux géométriques	CHF	5'000.00
Honoraires	CHF	26'800.00
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>282'800.00</b>
Divers et imprévus (10%)	CHF	28'280.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>311'080.00</b>
TVA (8.1%)	CHF	25'197.50
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>336'277.50</b>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>337'000.00</b>

### 4. Subventions cantonales et TVA

L'ECA participerait à hauteur de 30% sur les 395 m de tronçon assurant la défense incendie, ce qui représenterait un montant d'environ CHF 30'000.00.

La TVA pourra être récupérée.

**1 Conduite d'adduction** → Conduite transportant par gravité ou par pompage l'eau d'une source d'alimentation ou d'une étendue d'eau jusqu'à une prise d'eau

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 01/2024 du 16 janvier 2024, concernant une demande de crédit TTC de CHF 337'000.00 pour le remplacement de la conduite d'adduction reliant les sources du Pré de Jour au réservoir du Mont-Chesau et mise en place d'une défense incendie à la Moille ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'adduction reliant les sources du Pré de Jour au réservoir du Mont-Chesau et mise en place d'une défense incendie à la Moille conformément au préavis municipal no 01/2024 ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 337'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à encaisser les subventions ;
5. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des eaux et de l'amortir par celui-ci.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
R. Gilliéron



La Secrétaire

L. Mörerod

Annexe : Plans

Municipal délégué : M. Jean-Rémy Chevalley



